



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**DES DEUX RIVES**

## **BUREAU COMMUNAUTAIRE**

### **SEANCE DU 27 MAI 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le vingt sept mai à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du vingt et un mai deux mille vingt cinq, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

### **2025BC7-5-2-25**

### **OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

#### **Etaient présents :**

Messieurs TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, DELFARIEL Eric, DOUSSON Bruno, RATO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, MERIEL Guy et BOYER Serge.

#### **Absents excusés :**

Messieurs BAYLET Jean Michel, BENOIT Pascal (a donné pouvoir à Eric DELFARIEL), DUPUY Jean, Mesdames FILLATRE Francine,, MAERTEN Marie Bernard

#### **Assistait à la réunion :**

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Bruno DOUSSON a été désigné secrétaire de séance

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : [info@cc-deuxrives.fr](mailto:info@cc-deuxrives.fr)

**2025BC7-5-2-25**

**OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Le Président soumet ci-après, les demandes de subvention dont il a été saisi :

**RENOUVELLEMENT**

- PASSEUSES ET PASSEURS DE MOTS

Renouvellement de la subvention pour l'organisation de diverses animations de lecture à haute voix en 2025 : **3 000€**

- AMICALE LAÏQUE VALENCIENNE

Renouvellement de la subvention de fonctionnement au titre de l'année 2025 : **40 000 €**

- ECOLE DE RUGBY AVENIR VALENCIEN

Renouvellement de la subvention de fonctionnement au titre de l'année sportive 2024/2025 : **76 500 €**

**NOUVELLE SUBVENTION**

- ASSOCIATION LOUS AINATS

Subvention de fonctionnement pour l'organisation d'une après-midi dansante le 05 juin 2025 des EPHAD du Tarn et Garonne : **282 €**

En conséquence, le Président propose :

- d'approuver les versements de subventions pour les montants indiqués ci-dessus,
- de l'autoriser ou son représentant à conclure et à signer une convention avec :
  - l'Amicale laïque Valenciennne,
  - l'Ecole de rugby Avenir Valencien,

conformément à la règle applicable pour les subventions supérieures à **23 000 €**.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver les participations suivantes :

- ASSOCIATION LOUS AINATS : 282 €
- PASSEUSES ET PASSEURS DE MOTS – 3 000 €
- L'AMICALE LAÏQUE VALENCIENNE – 40 000 €
- L'ECOLE DE RUGBY AVENIR VALENCIEN – 76 500 €

- d'autoriser le Président ou son représentant à conclure et à signer une convention avec :

- l'Amicale laïque Valenciennne,
- l'Ecole de rugby Avenir Valencien,

Fait à Valence d'Agen, le 27 Mai 2025  
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme  
A Valence d'Agen, le 30 Mai 2025

Le secrétaire de séance désigné  
Le Maire de Lamagistère

Le Président de la Communauté de  
Communes des Deux Rives

**Bruno DOUSSON**



**Jean Michel BAYLET**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le - 2 JUIN 2025

Affiché sur le panneau des annonces légales le - 2 JUIN 2025

# AR Préfecture

## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20250527-2025BC7\_5\_2\_25-DE

Numéro d'acte : 2025BC7\_5\_2\_25

Date de décision : 27/05/2025

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 7-5-2-0-0 (Finances locales / Subventions / attribuées)

Fichier acte : 2025BC7\_5\_2\_25-SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS.pdf

---

Fichier(s) annexes(s) : CONVENTION ALVA 2025.pdf  
CONVENTION ECOLE DE RUGBY AVENIR VALENCIEN 2025.pdf

---

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Delphine LANGLOIS

---

Date d'envoi de l'acte : 02/06/2025 11:53:50

**Date de réception de l'AR : 02/06/2025 11:54:20**